

# SNTRS Informations

# CGT

## Bulletin de Liaison

### du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique -

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : autre - C.P. n°0904S05391 —

Directeur de Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet 94801 VILLEJUIF

Tél. 01.49.58 35 85 — Télécopie 01.49 58 35 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt-ch@vjf.cnrs.fr

N° 8

15 octobre 2000

7,00 fr.

Bulletin élaboré par le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Spécial Chercheurs

Syndicalisme Recherche

Le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT : Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, , Michel Pierre, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got, Annie Thébaud-Mony, Patrick Thonneau.

**SOMMAIRE** : Pages 1-2 : Edito    Pages 2-3 : Le non respect du droit des chercheurs devient une pratique courante au CNRS    Page 4 : Une politique de déclin    Pages 4-5 : Science fiction    Page 5 : Circulez il n'y a rien à voir    Page 6 : Le budget 2001 de la recherche civile    Pages 6-7 : Les Intercommissions de l'INSERM : le droit bafoué    Page 8 : Le thésard, le smicard et l'emploi jeune : Fable en chiffres

## EDITO

### NE PAS SE LAISSER ENDORMIR

Les luttes menées dans la recherche depuis deux ans ont une certaine efficacité. L'INRIA et l'INSERM, qui sont dans les créneaux prioritaires des Sciences de l'information et d'une partie des sciences du vivant connaîtront en 2001 une croissance tout à fait significative tant en crédits qu'en création de postes de chercheurs. De plus les EPST n'ont pas été réduits en morceaux par la réforme de leurs structures comme le projetait le gouvernement. Le projet de synchrotron "SOLEIL", dont l'abandon avait été précédemment décidé, sera finalement réalisé à proximité de la machine du LURE dont il prendra le relais. Pourtant sur le fond, la politique gouvernementale n'a pas vraiment changé. A structure identique par

rapport à l'an passé, le budget civil de recherche va diminuer de plus de 1% en francs constants. Les crédits du CNRS diminuent également en francs constants et il n'y aura qu'une très légère augmentation des postes (+0,3% pour les chercheurs). Le ministère renforce son pilotage direct du système de recherche par une augmentation considérable des fonds qu'il oriente directement (Fonds National de la Science et Fonds pour la Recherche Technologique). Les équipes de recherche travaillant dans des domaines prioritaires auront en général des moyens mais la situation des équipes dans les autres domaines va encore se dégrader. Le Ministère continue également sa politique d'externalisation-privatisation des

grands équipements. Cela risque d'être le cas pour SOLEIL qui serait géré par une société de droit privé. Le gouvernement essaie d'attirer les chercheurs et les ingénieurs des EPST sur un statut privé dans les structures externalisées en profitant de la faiblesse des carrières dans les EPST. Il fait de même en faveur des universités en s'appuyant aussi sur les différences de carrières et de régimes indemnitaires créés progressivement depuis 1990 entre chercheurs et enseignants-chercheurs. La question des carrières et des salaires revient donc au premier plan, non pas pour une étroite défense corporatiste (encore qu'elle soit justifiée) mais pour éviter de vider les organismes de recherche d'une partie de leurs forces vives. Il faut une importante revalorisation des carrières et des rémunérations dans les EPST. Cette revendication est convergente avec la bataille pour l'emploi. Pour attirer dans les EPST de nombreux chercheurs et ingénieurs très qualifiés, il faut de nombreuses embauches à partir des postes libérés par les départs en retraite et des postes qu'il faut créer sans

attendre, mais ces emplois doivent être aussi bien rémunérés. La lutte contre le scandaleux chômage des jeunes scientifiques après 1, 2 ou 3 stages post-doctoraux nécessite cette convergence revendicative. Sinon le gouvernement et les notables de notre milieu l'emporteront en opposant titulaires et précaires. Il y aura peu d'embauches sur postes dans les organismes publics et ces emplois seront mal rémunérés. Il y aura une tendance à la déqualification et les travailleurs scientifiques les plus qualifiés risquent de se retrouver ailleurs que dans les EPST. Collectivement les précaires et les titulaires des EPST n'ont rien à gagner à s'opposer. La bataille pour l'emploi doit aller de pair avec celle pour les rémunérations. Le SNTRS-CGT propose d'agir autour de ces revendications sans attendre.

Michel PIERRE  
Secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT

\*\*\*\*\*

## LE NON RESPECT DU DROIT DES CHERCHEURS DEVIENT UNE PRATIQUE COURANTE AU CNRS

Refus de titularisation abusif, refus de prolongation de détachement sans justification sérieuse, suspension de traitement sans contrôle de validité des accusations, sanctions pour restreindre l'utilisation de l'informatique... Tout est bon pour la Direction et l'Administration du CNRS pour normaliser les chercheurs. Rien ne doit dépasser. Les chercheurs doivent obéir sans état d'âme à leur hiérarchie et les détachés doivent venir faire un petit tour pour deux ans et laisser la place même si la Recherche n'y trouve pas son compte car le gouvernement doit pouvoir annoncer qu'un grand nombre d'enseignants-chercheurs ont profité d'un détachement dans les organismes de recherche. Nous présentons ci-dessous quelques exemples pour lesquels le SNTRS-CGT est intervenu et qui illustrent bien ce qu'est la politique du CNRS.

**1<sup>er</sup> cas :** un jeune chercheur stagiaire soumet son dossier au Comité National pour être titularisé en 1999. Son dossier scientifique ne pose pas de problème et sa demande de titularisation est soutenue par son encadrement. Mais elle commence à s'inquiéter des dangers pour les mammifères (et donc l'homme) de la démarche proposée par son laboratoire d'utiliser un

microorganisme pour combattre un parasite. Son encadrement intervient alors auprès de la Commission Scientifique pour retirer la lettre de soutien à la demande de titularisation. La Commission Scientifique choisit de ne pas titulariser ce chercheur. Mais lors de l'été 1999 la CAP ne suit pas la Commission Scientifique et vote pour sa titularisation. Il faut dire que le chercheur remplit les conditions pour être titularisé. Le conflit sur la toxicité du microorganisme utilisé pour la lutte contre les parasites n'a pas à être pris en compte. (C'est pourtant ce qu'a fait la Commission Scientifique). Le problème aurait pu s'arrêter là; le chercheur titularisé aurait simplement changé de laboratoire. Mais le Directeur Général ne l'a pas entendu de cette oreille. Malgré le vote de la CAP, elle ne l'a pas titularisé et a exigé qu'il représente au printemps 2000 sa demande de titularisation en changeant auparavant de laboratoire. La situation est devenue difficile: difficultés psychologiques du chercheur affrontant un conflit scientifique et les refus des laboratoires (suggérés par la direction) d'accueillir ce cas à problème. En 2000, la commission a encore refusé sa titularisation et la CAP, grâce à l'abstention d'un élu, a entériné cette fois le refus de titularisation.

On le voit, il est dangereux de contester les points de vue de sa hiérarchie et le non respect de l'esprit du droit des chercheurs par la direction du CNRS (titularisation non prononcée malgré l'avis de la CAP en 1999) permet d'exercer des pressions fortes qui peuvent "casser" un jeune chercheur. Le SNTRS-CGT n'accepte pas ces pratiques et continue à intervenir auprès de la direction du CNRS pour que ce chercheur soit titularisé. Il lui sera alors plus facile changer de laboratoire.

**2<sup>ème</sup> cas :** Un chercheur développe un projet en collaboration avec un autre laboratoire qui débouche sur la perspective de création d'une entreprise. La direction du département encourage la démarche. Mais la direction du laboratoire du chercheur voit ce projet d'un mauvais œil. Sans crier gare, elle dénonce auprès de l'Administration déléguée les absences répétées du chercheur qui travaille souvent dans l'autre laboratoire. Sans avertissement, l'Administration suspend le paiement de son salaire.

Nous intervenons pour que le paiement du salaire soit rétabli et que sa situation du chercheur soit clarifiée pour lui permettre de mener à bien son projet.

**3<sup>ème</sup> cas :** La Direction du CNRS n'aime pas que les chercheurs utilisent leur adresse e-mail pour autre chose que l'activité scientifique de l'équipe dans laquelle ils sont affectés. Attention aux échanges pour activité syndicale ou pour la défense des chercheurs victimes de répressions de la part de leur hiérarchie. Bien que légalement la direction du CNRS ne peut pas faire condamner les personnels qui utilisent leur ordinateur à des fins qui dépassent la simple activité scientifique de leur labo, la direction sanctionne les chercheurs. Ainsi, l'un de nos camarades qui diffusait des textes contre les harcèlements professionnels dans la recherche a reçu une sanction disciplinaire, un avertissement. Cette sanction dite du premier groupe est prise sans convocation de la CAP. Nous avons protesté avant que la sanction soit prise, ce qui n'a pas empêché la direction de la décider.

Il faut obtenir un accès libre aux réseaux informatiques, y compris pour l'activité syndicale. La libre utilisation des ordinateurs professionnels n'est pas illégale.

**4<sup>ème</sup> cas :** Un enseignant détaché au CNRS depuis moins de 18 mois et dont l'activité scientifique est évaluée positivement par sa commission scientifique apprend par téléphone qu'il va être renvoyé dans son Administration d'origine. La direction de son département du CNRS (les Sciences de la Vie) a décidé sans

prévenir les intéressés que les détachés non intégrés dans le corps des chercheurs après deux ans de détachement seraient renvoyés ! Ces fins de détachements interviennent parfois même avant les deux ans. Le statut prévoit que le détachement sans intégration peut durer 5 ans. Mais la Direction se moque du statut. Les laboratoires concernés ont engagé généralement des programmes à long terme avec les détachés. Qu'importe la Recherche. Pour plaire au Ministère il faut faire "tourner" rapidement les détachés. Plus vite les détachés "tournent" plus ils sont nombreux à pouvoir profiter d'un détachement. C'est bon pour les statistiques du Ministère. On croit rêver. ! Le plus beau c'est que l'Administration du CNRS se contente souvent d'adresser aux détachés un avis de cessation de paiement sans même une décision formelle de la direction du CNRS mettant fin au détachement.

Nous sommes intervenus avec les intéressés qui nous ont signalé leur cas pour qu'ils obtiennent des prolongations afin que leur demande d'intégration dans les corps de chercheurs même envoyée tardivement soit examinée par les Commission Scientifiques. Mais il nous faut encore discuter avec la Direction du CNRS pour que le statut soit appliqué : possibilité de 5 ans de détachement sur la base d'une évaluation positive. On le voit, les chercheurs doivent filer droit et les détachés comme les CDD n'ont droit qu'à deux ans de contrat. Cette logique est tout à fait cohérente avec la volonté des dirigeants du CNRS de mettre en œuvre "une organisation matricielle du CNRS". Il s'agit de faire fonctionner pour des durée plus ou moins longues des labos-projets sur un objectif bien identifié. Il ne s'agit plus de travailler sur des orientations à long terme. Les chercheurs (et sans doute les ITA) doivent pouvoir être assemblés et dispersés rapidement en fonction des changements d'objectif. On comprend que la direction, pour que ce système soit opérationnel, veut normaliser les chercheurs pour qu'ils exécutent simplement leurs contrats. De même la direction veut augmenter les emplois et les affectations (ou mise à disposition) de courte durée pour permettre des réorientations : durée de détachement réduite, embauche de post-docs par le CNRS au lieu de CR2 dans ces projets. C'est une autre organisation du CNRS que la direction veut mettre en place, une organisation qui s'attaque à la liberté des chercheurs et à leur statut.

Michel PIERRE

\*\*\*\*\*

## UNE POLITIQUE DE DECLIN

Deux rapports publiés en juillet celui de la Cour des comptes et celui de l'Observatoire des sciences et techniques (OST) remettent à leurs justes places les discours de nos divers gouvernants sur la réalité de l'effort de recherche.

Le rapport de la Cour des comptes révèle que l'effort consenti tant par l'Etat que par les entreprises françaises en faveur de la recherche est en constante diminution depuis 1996. La part relative de la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) représentait 2,34% du PIB en 1996, 2,26% en 1997 et 2,22% en 1998.

Celui de l'OST constate la lente dégradation de la puissance technologique française mesurée en terme de production de brevets. La situation de notre pays est très inquiétante, sa position s'est érodée de 20 % entre 1990 et 1997. Cette régression a affecté quasiment tous les domaines technologiques. Si en 1983, la France représentait encore 10,1% de la part mondiale de brevets européens, elle n'en représente plus que 6,8% en 1997 avec une pente continuellement descendante.

La politique, menée depuis des années de diminution des budgets des organismes, de réduction la part de recherche fondamentale, de réduction des effectifs d'ITA et de chercheurs, de déstabilisation des laboratoires par la précarité conçue comme dogme n'a fait qu'affaiblir la recherche de notre pays. Les chiffres sont là, incontournables. Et ce n'est pas les règles des marchés publics conçues par les ayatollas de Bercy qui vont améliorer les choses. La continuation de ces orientations par R G Schwarzenberg avec la masse des départs en retraite ne peut qu'entraîner le déclin de la recherche française.

Gilles MERCIER

\*\*\*\*\*

## Science fiction

« Le décryptage du génome humain est achevé. Les enjeux économiques des applications médicales qui seront permises à partir des découvertes futures se chiffreront en milliards de francs ». « Le génome est séquencé, vive la post-génomique! » « Avant, la recherche était entre les mains de scientifiques qui procédaient par expérimentation, essentiellement sur des animaux . Avec les nouvelles technologies, on passe à une science beaucoup plus modélisée. Le champ de la recherche s'élargit considérablement » « Grâce aux découvertes de la génomique et de la protéomique, le nombre de cibles thérapeutiques passerait de 500 à 5000, voire 10000. La chimie combinatoire crée des centaines des milliers de nouvelles substances actives en quelques jours ». Voici, quelques exemples pris au hasard dans le Monde " journal de référence " d'extraits d'articles commentant l'annonce du séquençage du génome humain, Mais pour un scientifique qui paillasse cela relève plus de la science fiction que d'une vision réaliste des avancées de la recherche.

Le génome humain est séquencé, très bien, mais son décryptage va demander un travail d'analyse considérable. Et comme il n'existe pas à notre connaissance de lignées humaines « inbred » l'étude du polymorphisme de notre espèce a de beaux jours devant lui. C'est bien joli de fantasmer sur la conception de médicaments à partir de la connaissance du génome, mais l'activité biologique jusqu'à preuve du contraire est portée pour l'essentiel par les produits des gènes : les protéines. Or, connaître la séquence d'un gène ne permet pas pour autant de déduire la fonction de son produit. Mais à quoi ont donc servi les programmes IMABIO du Cnrs et Protéine 2000 du CEA qui devaient, il est bon de la rappeler, permettre la conception de médicaments à partir de la modélisation des protéines? Comme, la majorité des pathologies sont le résultat de dysfonctionnements de différents gènes, il est plus raisonnable de penser que leur éventuel traitement découlera de la connaissance de la fonction des protéines correspondantes, de leur localisation, de la

régulation de leur activité, dans un système biologique donné. Eh oui, une protéine peut avoir différentes fonctions suivant le tissu et le stade de différenciation ! Et une fois que l'on sait tout cela on n'est pas forcément plus avancé dans la conception de médicaments. Exemple type, la mucoviscidose. Le gène responsable de la maladie est identifié, séquencé, la protéine est localisée, sa fonction est connue, les mutations responsables de son dysfonctionnement sont identifiées et la maladie n'a toujours pas de traitement. Dans l'immédiat, soyons réalistes, les applications du séquençage du génome humain vont porter sur la mise au point de test permettant de détecter des mutations favorisant l'émergence de pathologies.

La science fiction, c'est bien dans les livres, mais quand cela sert de fil conducteur à des orientations scientifiques, nous avons toutes les raisons d'être inquiets.

Les sciences du vivant sont une priorité du gouvernement (dans un contexte de diminution des moyens) mais pour faire quoi ? "préparer le post-génome, c'est à dire la mise au point, à partir des informations du séquençage de nouveaux médicaments et de nouvelles thérapies" explique R.G. Schwartzenberg. Rien que cela ! On peut toutefois noter que les instances scientifiques où l'on n'a pas encore perdu tout contact avec la paillasse ne semblent pas gagnées par ces visions « hyperbolisées » de

la recherche. Mais quel rôle ont elles dans la définition des choix scientifiques ?

En fait ce discours traduit l'absence de véritable stratégie scientifique du Ministère comme des directions d'organisme. Il ne sert qu'à justifier les choix stratégiques fondamentaux du pouvoir politique : l'utilisation du potentiel de recherche public et des fonds publics aux seules fins des stratégies des grands groupes économiques. Rappelons que les start up sont créés dans les laboratoires publics, que les fonds d'amorçage proviennent pour l'essentiel de fonds publics. Pour les groupes privés, dépenses nulles, risque nul, mais ce sont eux qui phagociteront les « start up » dont les applications seront jugées économiquement rentables.

Il y a quand même un hic de taille. Ces perspectives enthousiasmantes d'une recherche libérée de toute contrainte expérimentale n'ont à aucun moment été soumises à l'analyse critique des instances scientifiques du Cnrs et de l'Inserm. C'est à dire que des sommes considérables vont être engagées sur des programmes non évalués mais théorisés par les médias et les cabinets de consulting. Il y a peu de risque d'affirmer que dans les années qui viennent le bilan sera très loin d'être à la hauteur des ambitions affirmées aujourd'hui.

Gilles Mercier

\*\*\*\*\*

### **CIRCULEZ IL N'Y A RIEN VOIR !**

Le Comité National, instance d'évaluation des chercheurs et des équipes de recherche est un lieu où se discutent beaucoup de choses intéressant les personnels. Il y va de leur reconnaissance professionnelle à leur carrière Il y va aussi de l'organisation et des orientations de la recherche elle même. Un tel lieu doit donc être largement audible et il doit entendre le point de vue des intéressés. En clair, les élus à ces comités sont là pour ça : il faut une grande transparence des débats et des prises de position explicables à la communauté. Cette pratique démocratique ouverte ne plaît pas à ceux au pouvoir et à leurs exécutants dévoués dans la sphère politico-bureaucratique-scientifique qui, ils vous le diront, ont la science infuse. Point donc besoin ni de débat ni de démocratie, ni de transparence. Au contraire, à leurs yeux il faut un Comité National où règne le secret des délibérations. Ainsi les décisions seraient à leurs yeux moins critiquables et surtout empêcheraient toute contestation. Le règne de la magouille serait donc couvert par le secret. N'y tenant plus, la direction du CNRS tente d'imposer aux élus un engagement de confidentialité. Il s'agit ni plus ni moins de bâillonner leur expression et surtout de les couper de leurs collègues. Tout cela est inacceptable. Nous ne respecterons pas cette confidentialité et nous exigeons la transparence des débats du Comité National..

Michel GRUELLE.

## LE BUDGET 2001 DE LA RECHERCHE CIVILE

Il s'agit ici de commenter brièvement les grandes orientations de ce projet de budget. Le BRS d'Octobre 2000 donnera des informations plus complètes.

A structure identique, le budget civil baisse en francs constants.

La subvention d'Etat au CNRS (DO+CP) baisse en francs constants. Mais les ressources totales du CNRS vont augmenter du fait de l'augmentation des ressources propres (contrats,...) et du fait qu'une partie des labos (situés dans les priorités du gouvernement) recevront des crédits qui proviennent des Fonds ministériels (Fond National pour la Science et Fond pour la Recherche Technologique). Les Autorisations de Programmes sont en augmentation significative. Il y a peu de créations de postes (35 chercheurs et 35 ITA). Ces créations sont réservées pour les priorités : les Sciences et les Technologies de l'information et de la Communication (STIC) et une partie des Sciences du Vivant (SDV). Des CDD (50) sont financés pour les STICs (vous apprécierez les sigles) sans doute pour des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. La masse salariale globale diminue du fait que les recrutements sont de plus en plus effectués en fin d'année pour les ITA, que la réserve technique de postes a été reconstituée et que l'impact du GVT se réduit (les tranches numériquement importantes de chercheurs se retrouvent à des âges où l'effet budgétaire des avancements commence à s'affaiblir).

La subvention d'Etat à l'INSERM (DO+CP) augmente significativement en francs constants. Les Autorisations de Programmes augmentent fortement. Les créations d'emplois de chercheurs+ les postes attribués aux Intercommissions en 2000 et qui n'ont pas encore été utilisés+ les départs, pourraient permettre une centaine de recrutements de chercheurs (chiffre rarement atteint à l'INSERM). Il y a aussi un léger repyramidage du Corps des Directeurs de Recherches par transformations de postes. Le gouvernement affiche des priorités: épidémiologie, génomique, recherche thérapeutique et techniques médicales. Quel avenir pour la recherche fondamentale en biologie à l'INSERM, en particulier l'étude des mécanismes physiologiques et physiopathologiques, qui ne peuvent se résumer à l'exploitation des séquences génomiques ?

L'INRIA, qui est au coeur des STICs, connaîtra un développement important tant en postes qu'en crédits mais attention aux emplois de CDD post docs (80 soit de l'ordre de 10% des chercheurs statutaires).

A l'IRD (ex ORSTOM) il n'y a pas de mesures concernant les emplois statutaires chercheurs (sauf une transformation d'emploi dans le corps des DR). Par contre 5 accueils d'universitaires sont financés ainsi que des CDD (12) pour des chercheurs des pays du Sud.

Ce budget traduit la forte politique de Pilotage menée par le Gouvernement. Il accompagne de nouveaux projets d'externalisation des recherches (Soleil aurait un statut de droit privé,...) et des orientations des recherches vers des objectifs commerciaux surtout à court terme. Les Applications et la Recherche Fondamentale n'intéressant pas directement une Entreprise ou la Clinique dans le biomédical n'auront guère de place. Globalement, et compte tenu des Fonds Ministériels, le niveau des postes et des crédits des EPST sont stabilisés ou augmentent. Mais la précarité et la faiblesse des carrières, notamment pour les chercheurs, restent des moyens privilégiés de la politique gouvernementale. L'avenir de la recherche publique n'est pas assuré, particulièrement au CNRS. Avec la défense de nombreux domaines de recherches, la revalorisation des carrières ainsi que la création et la récupération (retraites) des d'emplois statutaires doivent rester des objectifs essentiels de notre activité syndicale.

Michel PIERRE

\*\*\*\*\*

## LES INTERCOMMISSIONS DE L'INSERM : LE DROIT BAFOUE.

Au mois de mars 2000, le ministre, Allègre et le DG, Griscelli ont exercé un chantage sur le conseil scientifique de l'INSERM qui n'a pas résisté. Le Ministre a « sorti de sa poche » 12 postes de chercheurs non prévus au budget et attribués à l'INSERM à condition que les classements pour l'embauche soient effectués pour les Intercommissions, structures transversales où les nommés sont majoritaires et les représentants des personnels élus au 2<sup>ème</sup> degré parmi/et par les membres élus de l'ensemble des

Commissions Scientifiques. Ainsi des comités ad-hoc (avec une majorité de nommés sans élus directs et des personnels concernés, contrairement aux Commissions Scientifiques, sont transformés en jurys d'admissibilité et vont procéder à plus de 20% des embauches des chercheurs statutaires. Ils vont même finalement classer des demandes de créations d'équipes. C'est tout à fait inacceptable et je ne comprends pas que les principaux syndicats de chercheurs aient accepté cette situation et soient restés étonnamment silencieux alors que c'est contraire à l'intérêt de leurs mandants.

Cette opération anormale a pris un tour ubuesque avec l'élection des représentants des chercheurs. D'abord Griscelli et Allègre avaient l'année précédente réduit le nombre des Commissions Scientifiques à 8 et augmenté le nombre des Intercommissions à 6. Si bien que les 3/4 des élus chercheurs des Commissions scientifiques doivent siéger dans une autre structure. Mais compte tenu des champs des Intercommissions et du mode électoral, il se retrouvent souvent dans des Intercommissions hors de leur champ de compétences. Ils ont donc refusé massivement d'être candidats. On les comprend. On veut les utiliser simplement comme couverture de nommés qui eux se trouvent dans leur champ de compétences. Le DG prend des élus pour des clowns. En plus, il y a eu des erreurs graves sur les bulletins de votes et de nombreuses infractions électorales ont été commises. Qu'importe au DG s'il avait peu de sièges pourvus au point de ne pouvoir réunir valablement les Intercommissions. Il a fait procéder à 3 tirages au sort successifs pour avoir 3 suppléants par siège. Il a ensuite entrepris une campagne de pression pour que les tirés au sort acceptent de siéger! Il a contacté personnellement une partie des tirés au sort. Il a finalement "persuadé" suffisamment d'élus.

Devant toutes ces anomalies, un membre de la commission électorale ad hoc a fait un recours auprès du Tribunal Administratif qui s'est déclaré incompétent car les textes de l'INSERM pour la constitution des Intercommissions ne définissent pas les modalités électorales et que les textes de l'INSERM ne prévoient pas de recours en matière électorale. Un arrêté d'ouverture des concours est sorti en juin.

Nous ne pouvons accepter le triomphe d'UBU. Les Intercommissions ne doivent pas être érigées en jurys. Leur composition ne doit pas le permettre. Si les embauches de chercheurs paraissent nécessaires dans d'autres champs de recherche que ceux prévus l'an dernier lors de la création des Commissions Scientifiques, il faut créer d'autres Commissions. S'il faut impérativement embaucher dans des domaines marginaux des Commissions, il faut afficher des postes dans les Commissions. La volonté d'Allègre de réduire l'an dernier le nombre des Commissions Scientifiques ne correspondait aucunement à un objectif d'interdisciplinarité mais visait simplement à ce que les Commissions Scientifiques ne soient pas en mesure de répondre aux besoins de la recherche surtout avec le faible nombre de postes dont elles disposaient.

Les chercheurs de l'INSERM en ont assez des tours de passe de Ministère et de Griscelli. Il faut restaurer le droit à l'INSERM.

Michel PIERRE

\*\*\*\*\*

<p><b>ADMINISTRATIFS</b>  <b>CHERCHEURS</b>  <b>INGENIEURS</b>  <b>TECHNICIENS</b>  <b>THESARDS</b>  <b>REJOIGNEZ UN SYNDICAT</b>  <i>Intercatégoriel</i>  <i>Indépendant</i>  <i>Démocratique</i>  <i>Unitaire</i></p>	<p><b>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</b></p>
	<p>NOM : _____ Prénom : _____          Corps et grade : _____          Adresse du labo ou service : _____            Tél. : _____ Fax: _____          Courrier Electronique : _____</p>
<p>SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet - Tél. : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr</p>	

## Le Thésard, le Smicard et l'Emploi Jeune : Fable en Chiffres



Futurs Chercheurs du troisième Millénaire et du Quart Monde Européen

Historique : en 1991 un arrêté interministériel donnait une augmentation salariale très substantielle (7400F bruts/mois) à ses thésards. Depuis cet effort colossal rien.

10 ans d'immobilité en francs courants, quel employeur pourrait mieux faire ?

	Qualification approximative	Age standard	Statut	Brut mensuel (F)	Net mensuel (F)	Horaire brut (F)
<b>thésard</b>	BAC +5, 6, 7 ...	22-30	Salarié Contrat 2-4ans	7400	5846	indéterminé
<b>smicard</b>	SANS	18-65	divers	6881.68	5435.84	40.72
<b>emploi-jeune</b>	Sans à maximale	< 30	contrat à géométrie variable	80% du smic	80% du smic	32.576
<b>« nanti »-débutant CR2/MC2</b>	Requise Bac +5 Effective : >Bac+9	30	Fonctionnaire	11500	9500	68

Minimum garanti dans la fonction publique : 7045.83F brut mensuel (indice majoré 253)

Quelques extraits du contrat de travail-type en vigueur depuis 1991 pour les thésards salariés des rectorats (arrêté du 8/06/1991) « les règles du code du travail ne sont pas applicables .. Il s'agit d'un contrat de droit public ... Le salarié est engagé pour un acte déterminé ... l'allocataire consacre toute son activité à la préparation de son Doctorat ... Il est soumis aux règles en vigueur dans le laboratoire où il effectue ses travaux de recherche « ... Contrat »renouvelé pour douze mois dans les conditions fixées par un arrêté interministériel »...

Voyons un peu les salaires des thésards allocataires de recherche. Smicard, emploi-jeune, thésard, finalement qui peut se dire le mieux loti ? c'est difficile à évaluer. Le mieux exploité ? à vous de juger. Il est vrai que selon le discours dominant à leur égard, principalement véhiculé par l'Université, seule apte à leur délivrer le grade de docteur, ils sont considérés comme des étudiants. Et bien non, soyons clairs un doctorant n'est pas un étudiant, c'est un travailleur et il y a belle lurette que tant le ministre que la Direction générale du Cnrs l'ont compris, eux qui les ont salariés. Il n'y a plus que dans certains laboratoires rétrogrades et *via* certaines associations, caritatives ou non, que l'on distribue encore et sans vergogne vacations et libéralités. Du reste imaginons un instant un laboratoire sans doctorant....; certes, les

chercheurs « en place » comme du reste leurs homologues enseignants-chercheurs constituent la charpente des EPST et Universités, aidés ça et là d'Ita-Iatos en raréfaction, mais qui sont les chercheurs de demain ?

Au moment où le ministre tient son discours de rentrée inchangé sur la manne financière tant à l'EN que dans les EPST, au moment où le même ministère annonce une augmentation substantielle du nombre d'allocations pour 2001, nous demandons la revalorisation immédiate de l'allocation de recherche du ministère au niveau de 11000F/mensuels. Ceci en accord avec l'ensemble de nos propositions sur les grilles salariales dans les EPST. Le quart monde à l'Université, au CNRS, INSERM, ...ce n'est pas hier ni demain, c'est maintenant et tout près de chacun.